GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG MINISTÈRE D'ÉTAT SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



22° Année 26 MAI 1966 N° 6

Déclaration de Politique Etrangère faite le 25 mai 1966 par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

extellable dissipationals also described to and the second second second second 4

Déclaration de Politique Étrangère faite le 25 mai 1966 par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères

Le 25 mai 1966, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une déclaration de politique étrangère à la Chambre des Députés, concernant notamment la situation de l'Alliance atlantique et le conflit au Vietnam. Nous reproduisons ci-après des extraits de cette importante déclaration :

La Situation de l'Alliance Atlantique

La décision prise par la France de se retirer de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord — tout en se considérant toujours comme membre de l'Alliance — a créé en Europe une situation entièrement nouvelle qui place les pays intéressés devant des problèmes extrêmement complexes et délicats.

Je ne reviendrai pas ici sur les raisons invoquées par le Gouvernement français pour motiver sa décision, raisons qui sont suffisamment connues.

Dès le début il est apparu que les quatorze autres pays de l'O.T.A.N. ne partageaient pas les vues de la France. Je rappelle la déclaration commune du 18 mars 1966 des chefs de gouvernement de ces pays, libellée comme suit:

« Le traité de l'Atlantique Nord et l'organisation établie en vertu de ce traité sont tous deux également essentiels à la sécurité de nos pays.

L'Alliance atlantique a maintenu son efficacité comme instrument de défense et de dissuasion en se dotant en temps de paix, à la différence de toute autre alliance dans l'histoire, d'une organisation militaire intégrée et inter-dépendante dans laquelle les efforts et les ressources de chacun sont conjugés pour la sécurité commune de tous. Nous sommes convaincus que cette organisation est essentielle et

continuera. Ce n'est pas un système d'arrangements bilatéraux qui peut s'y substituer.

Le traité de l'Atlantique Nord et l'organisation ne sont pas seulement les instruments d'une défense commune. Ils répondent à une nécessité politique commune et démontrent que les pays membres de la communauté atlantique sont prêts et résolus à se consulter et à agir ensemble partout où cela est possible pour sauvegarder leur liberté et leur sécurité ainsi que pour renforcer la paix, le progrès et la prospérité dans le monde. »

En ce qui nous concerne, notre attitude ne pouvait pas faire de doute. Pour notre pays — comme pour tous les pays membres et, plus particulièrement, les puissances moyennes et petites — l'existence de l'O.T.A.N., autant que la présence sur le continent européen de forces américaines et britanniques qui en découle, sont vitales : c'est la garantie essentielle de notre sécurité. L'expérience du passé nous a instruits, en effet, de la valeur toute relative des arrangements bilatéraux en matière de sécurité. Pour le surplus, dans le monde d'aujourd'hui, qui est un monde d'interdépendance dans tous les domaines, seul un système de défense intégré dès le temps de paix, dans lequel, comme je viens de le dire, « les

efforts et les ressources de chacun sont conjugués pour la sécurité de tous », offre une garantie efficace à tous les pays. C'est la raison pour laquelle depuis 17 ans le Gouvernement luxembourgeois a fait de sa participation à l'Alliance atlantique la base de sa politique étrangère et pour laquelle il continue à être fermement attaché au principe de l'O.T.A.N.

Tant que subsiste la puissance stratégique du formidable appareil militaire auquel nous restons confrontés à l'Est, nous devons être en mesure d'y faire face. Sans doute l'époque de la « guerre froide » est passée et beaucoup de choses ont changé dans la politique du camp communiste. Mais une politique se reconvertit facilement; dès lors, aussi longtemps que les causes fondamentales de tensions possibles entre l'Est et l'Ouest subsistent, l'Alliance reste indispensable à la défense occidentale et donc irremplaçable pour notre propre sécurité. Je dirai même que le Luxembourg, à cause de sa position géographique et de son exiguïté, a un intérêt encore plus direct et plus vital que d'autres pays dans la force de l'Alliance et dans l'intégrité de son organisation. Ce n'est donc pas sans inquiétude qu'il considère les aléas inhérents à la situation créée par la décision française.

Depuis deux mois des consultations actives se poursuivent entre les « Quatorze » en vue de rechercher ensemble des solutions aux innombrables problèmes posés par le retrait de la France, et dont je ne cite ici que les plus importants :

- la participation future de la France à certains organes de l'Alliance et notamment au Conseil de l'O.T.A.N.;
- -- le sort des installations et des organismes de l'O.T.A.N. tels les grands commandements, dont la France demande le départ jusqu'au 1^{er} avril 1967 et qui devront être transférés dans d'autres pays de l'Alliance;
- les bases américaines en France dont le départ est également exigé;
 - le rôle futur des forces françaises dans l'Alliance en cas de crise, et des liaisons à établir dès le temps de paix entre celles-ci et les forces de l'O.T.A.N.;
 - la présence et le statut juridique des forces françaises en Allemagne.

Dans l'ensemble ces conversations, qui sont forcément laborieuses, ont fait apparaître une remarquable solidarité entre les Quatorze, de sorte qu'on peut espérer qu'à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle de l'O.T.A.N., qui aura lieu à Bruxelles au début du mois de juin, il sera possible d'arriver à un large accord sur la ligne générale à suivre et les réorganisations indispensables à entreprendre.

Car le retrait de la France de l'O.T.A.N., en obligeant les partenaires de prendre, à brève échéance, des décisions qui engagent leur avenir, pose de façon urgente et inéluctable, le problème de certaines réformes de structure de l'Alliance. Il ne saurait, en effet, guère être question de transférer purement et simplement ailleurs et sans modification aucune les organismes qui se trouvent actuellement en France. Au contraire, l'adaptation de l'organisation

aux exigences psychologiques, politiques et militaires actuelles est considérée depuis longtemps comme désirable par la plupart des pays membres. Comme cette réorganisation sera cependant conditionnée par la nature et l'importance des liens qui à l'avenir existeront entre les Quatorze et la France, il est difficile de se faire une idée exacte des réformes à intervenir, aussi longtemps que nous ne savons pas dans quelle mesure une coopération pratique avec la France pourra être réalisée, étant entendu que cette coopération est souhaitée par tous les partenaires et que dans l'intérêt de toutes les parties en cause elle devrait être aussi étroite et aussi efficace que possible.

D'ores et déjà les Quatorze sont unanimes à reconnaître que tout doit être fait afin de maintenir intacte entre eux une organisation de défense collective, intégrée et interdépendante. Cela n'exclut nullement la recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des charges et des responsabilités entre les différents pays membres, ni une rationalisation de l'organisation militaire actuelle, jugée généralement comme étant à certains égards trop lourde et trop compliquée.

A cette occasion, il conviendra aussi de rechercher les moyens de faire de l'O.T.A.N. un instrument actif dans la poursuite d'une politique plus dynamique et plus constructive à l'égard des pays de l'Est. Il s'agit là évidemment d'un problème d'une importance capitale pour l'avenir de notre continent, mais les idées à ce sujet devront encore mûrir et se préciser.

Entretemps, nous avons à résoudre les problèmes plus imminents de réorganisation et de restructuration que je viens d'évoquer et dont la plupart réclament des solutions urgentes et même immédiates.

Un des problèmes qui nous concerne le plus directement est celui de la réimplantation de certains organismes de l'O.T.A.N. actuellement installés en France. Comme on sait, la France a demandé le transfert en dehors de son territoire de deux grands Commandements intégrés, à savoir le Commandement supérieur des forces alliées en Europe (SHAPE) et le Commandement Centre Europe (AFCENT), ainsi que du Collège de Défense de l'O.T.A.N.; elle exige pareillement le départ des bases américaines et canadiennes. Par contre elle n'a pas, pour le moment, demandé le transfert de toute une série d'organismes annexes et d'« agences spécialisées » qui se trouvent sur son territoire; elle semble aussi désireuse de conserver le siège de l'organe politique de l'Alliance, c'est-à-dire le Conseil et le Secrétariat général qui en dépend.

Aussi longtemps que nous ne sommes pas définitivement fixés sur les intentions du Gouvernement français en ce qui concerne les arrangements à conclure entre lui et les Quatorze, il est impossible de savoir lesquels de ces organes et institutions pourront en définitive rester en France, et lesquels devront être transférés ailleurs.

Dans l'immédiat il faudra d'abord se mettre d'accord sur la nouvelle implantation des deux Commandements ainsi que du Collège de Défense, car ces trois organismes, dont les deux premiers sont d'une importance numérique considérable, devront quitter la France en moins d'un an. Or, un regard sur la carte suffit pour se convaincre que la possibilité d'un transfert sur le territoire des pays du Benelux de l'un ou de l'autre de ces organes pourrait être sérieusement envisagée. En prévision de cette éventualité, les trois Gouvernements maintiennent entre eux un contact étroit en vue d'examiner en commun toute suggestion qui pourrait être faite à ce sujet. Il a été convenu qu'aucune décision ne sera prise par l'un d'eux sans consultation préalable de ses partenaires.

Quant à la position plus spécifiquement luxembourgeoise en cette matière, le Gouvernement a informé les partenaires de l'O.T.A.N. que pour des raisons évidentes, et en vue notamment de la vocation européenne que notre pays a déjà acceptée, l'implantation au Grand-Duché d'un organisme majeur, comme p. ex. d'un grand commandement intégré, se heurterait à des difficultés pratiques quasi insurmontables. Ceci dit, il est prêt a examiner les propositions qui lui seraient faites en vue d'accueillir éventuellement l'un ou l'autre organisme moins important du point de vue numérique.

Je tiens à souligner que jusqu'ici aucune demande spécifique ne nous a été adressée par les organes de

l'Alliance.

Il est évident que dans l'hypothèse où il serait fait appel à nous, toute solution à intervenir devrait tenir compte de nos dimensions et de nos limites. Mais en même temps, il importe que nous soyons conscients des responsabilités qui nous incombent comme membre d'une organisation à l'existence et au bon fonctionnement de laquelle nous avons un intérêt vital. Il faut donc que, dans la limite de nos moyens, nous soyons prêts à tirer les conséquences pratiques de la solidarité atlantique.

Il va sans dire que je tiendrai la Commission des. Affaires Etrangères de la Chambre au courant de

l'évolution de cette question.

Le Vietnam

Ai-je besoin de dire, en abordant ce sujet, que le Gouvernement luxembourgeois compatit profondément aux souffrances du peuple vietnamien et qu'il souhaite ardemment que le prompt rétablissement d'une juste paix lui permette enfin, après tant d'années d'une guerre impitoyable, de retourner à une vie normale et de se donner en toute liberté et indépendance, sans contrainte ni ingérance ouverte ou camouflée de l'extérieur, les structures politiques, économiques et sociales de son choix.

Il en résulte que toute initiative sincère en faveur d'une solution négociée peut compter sur l'appui moral et l'encouragement du Gouvernement luxembourgeois.

Malheureusement tous les efforts en ce sens se sont heurtés jusqu'ici, du côté communiste, à un mur de silence. Je voudrais rappeler à ce sujet l'initiative de S.S. le Pape Paul VI dont les lettres aux Chefs de Gouvernement du Vietnam Nord et de la Chine communiste sont restées sans réponse. Et pourtant, ainsi qu'en témoigne entre autres la récente visite de M. Gromyko au Vatican, la pureté des intentions et le caractère exclusivement pacifique et humanitaire des préoccupations du Saint Siège ne sauraient être mis en doute par personne, quel que soit le camp politique ou idéologique auquel il appartient.

En ce qui concerne le Gouvernement américain, nous estimons qu'il a donné et qu'il continue à donner des preuves manifestes de sa bonne volonté et de son désir sincère de mettre un terme au conflit par la négociation. Comme on sait, les Etats-Unis avaient suspendu en décembre et janvier derniers tous les bombardements en lançant en même temps une vaste action diplomatique en vue de rechercher une solution pacifique. Mais cette politique de la main tendue n'a pas trouvé le moindre écho de la part du Vietminh qui, au contraire, a profité de cette trève relative pour envoyer, en toute sécurité, de massifs renforts au Vietcong.

Cette attitude entièrement négative ne saurait guère surprendre si on tient compte de l'état d'esprit des dirigeants de Hanoï et de Pékin et des buts ultimes de leur politique qu'éclairent entr'autres les déclarations suivantes que le Président du Gouvernement de la République Populaire de Chine, Chou-En-Lai, a faites récemment à des journalistes japonais:

« Les alliés des Américains . . . les pays sous occupation américaine ... les pays qui sont des instruments aux mains des Américains et les nations révisionnistes ayant à leur tête l'Union Soviétique (qui ont) peur le la grande guerre et ne croient pas qu'on puisse remporter une victoire complète dans une guerre de résistance populaire ... ont emboîté le pas de l'Amérique ... (Îls) fomentent un complot, conjointement avec les Etats-Unis, complot dont le but est d'entraîner le Vietnam dans la voie des négociations de paix. » Et un peu plus loin, le même Chou-En-Lai invite les nations nouvellement indépendantes d'Asie, d'Afrique ainsi que toute l'Amérique Latine à comprendre que si des négociations venaient à mettre fin à la guerre du Vietnam, « ils connaîtraient un triste sort », mais par contre la guerre est une « excellente chose », et que, par conséquent, « il est dans l'intérêt de ces nations de soutenir la guerre populaire au Vietnam ... et de se tenir à l'écart de la conjuration des négociations de paix. »

Les déclarations que je viens de citer sont reproduites dans l'article « Une guerre aux frais du Vietnam » qui a été publié dans le N° 384 de la « Revue de la Politique Internationale », revue bimensuelle éditée à Belgrade.

De pareilles déclarations nous montrent où sont les vrais responsables de ce terrible conflit dont le peuple vietnamien fait les frais. Sans les agissements de Hanoï et de Pékin, sans l'aide massive qu'ils font parvenir au Vietcong, sans leur intervention directe sous forme d'envois d'armes et de soldats, la guerre du Vietnam serait depuis longtemps terminée, pour le plus grand bien du peuple vietnamien.

Si cette guerre se prolonge et s'intensifie, si elle prend des proportions toujours plus inquétantes, c'est qu'elle se place en réalité dans le cadre plus vaste de la défense contre l'aile la plus agressive du communisme mondial.

Les Etats-Unis ne font pas la guerre contre le peuple vietnamien. Ainsi que l'a déclaré le Président Johnson, leur objectif « n'est ni la conquête, ni la domination, ni la création de bases étrangères ». Les Etats-Unis luttent au Vietnam essentiellement pour la défense du monde libre, et contre l'extension de la menace communiste. Quel que soit le jugement que d'aucuns pourraient porter sur certains aspects de la politique américaine au Vietnam, nous ne pouvons pas rester indifférents à cet aspect d'un conflit qui coûte au peuple américain des sacrifices immenses, humains et matériels. Ceci est d'autant plus vrai que les Etats-Unis manifestent par là leur volonté d'honorer leurs engagements internationaux : or,

ceci ne peut laisser indifférent aucun des Alliés des Etats-Unis, quelle que soit la région géographique à laquelle ils appartiennent. C'est pourquoi les Etats-Unis ont droit à notre compréhension et à notre appui.

Mais la guerre contre le communisme ne peut pas être gagnée sur le plan militaire, si sur le plan social elle ne s'accompagne pas de la lutte contre la misère et l'injustice. Or, il est malheureusement à craindre que la situation anarchique et la confusion profonde qui règnent actuellement au Vietnam du Sud, en rendant toute réforme illusoire, n'affaiblissent grandement la résistance de la population à l'infiltration communiste.

Je pense donc qu'en parlant des affaires du Vietnam, il faut avant tout situer les choses dans leur véritable perspective et placer les responsabilités premières là où elles ont leur origine réelle. La Chambre luxembourgeois n'était donc pas le lieu le plus approprié pour évoquer ce problème: l'honorable interpellateur aurait mieux fait de diriger son action vers ceux qui sont les vrais coupables de cette guerre et des souffrances indicibles du peuple vietnamien.